

OBSERVATOIRE DE LA NON-PROLIFÉRATION

Numéro 65

Numéro spécial 7^e Conférence d'examen de la CIAB

NOVEMBRE 2011

CHRONIQUE

La 7^e Conférence d'examen, l'occasion d'un nouvel élan pour la CIAB ?

Par Patrice Binder, INSERM

La 7^e Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques (CIAB) se réunira à Genève du 5 au 22 décembre 2011 sous la présidence de l'ambassadeur des Pays Bas, Paul Van den Ijssel. Le comité préparatoire des 13 et 14 avril 2011 en a fixé l'agenda qui sera la base de travail des 165 Etats parties invités auxquels s'associeront des organisations non gouvernementales, ainsi que l'OMS, traditionnels observateurs qui jouent un rôle clé dans les débats. Cet agenda est issu du programme de travail intersessions approuvé par la 6^e Conférence de 2006.

Dans son allocution de clôture de la conférence préparatoire, l'Ambassadeur Van den Ijssel a appelé les Etats parties « à faire des propositions concrètes propres à établir des ponts entre les différents point de vues pour aboutir au consensus (...) afin de réduire les menaces à la sûreté internationale que pourraient représenter les armes biologiques ».

Les quatre points importants de cet agenda ouverts à la discussion porteront donc logiquement sur :

- le renforcement des législations nationales;
- la coopération internationale dans le cadre de la Convention propre à améliorer les mesures de sécurité et de sûreté biologiques;
- la promotion des échanges internationaux et de la coopération en sciences et techniques biologiques pour des applications pacifiques;
- l'assistance et la coordination avec les organisations compétentes pour répondre aux requêtes d'Etats parties afin, notamment, d'améliorer leurs capacités de surveillance de détection, de diagnostic et de système de santé publique.

La France a, au cours de ces cinq dernière années, pris des dispositions concrètes et participé activement à de nombreuses initiatives internationales répondant à ces recommandations. Concrètement par exemple, notre pays dispose maintenant de deux textes clés encadrant les mesures de sécurité et de sûreté biologiques : l'Arrêté du 16 juillet 2007 fixant « les mesures techniques de prévention, notamment de confinement, à mettre en œuvre dans les laboratoires (...) où les travailleurs sont susceptibles d'être exposés à des agents biologiques pathogènes » et le Décret n° 2010-736 du 30 juin 2010 « relatif aux micro-organismes et toxines ». Par ailleurs, la France participe activement aux actions du *Global Health Security Action Group (GHSAG)* et à toutes les initiatives du Comité 1540 du Conseil de sécurité.

En vue d'améliorer la formation et l'information des scientifiques et du public, il a été suscité des débats sur les « codes de conduite » ayant pour but de prévenir les détournements d'usage des avancées en sciences et technologies biologiques et mis en place des projets pédagogiques. Le master 2 « Risques sanitaires radionucléaires, biologiques et chimiques » conjointement organisé par l'Ecole du Val de Grâce, l'Université Pierre et Marie Curie, le CEA, celui portant sur « la sécurité et la sûreté biologiques » de l'Université de Lille 2 et de l'Ecole du Val de Grâce, le master « Gestion des risques et des crises de sécurité civile » de l'Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs pompiers (Aix-en-Provence) et de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Mulhouse sont des exemples concrets d'actions de formation en lien direct avec les recommandations de la CIAB. Le rapport sur les « menaces biologiques » de l'Académie des sciences aborde également ces questions de formation et de code de conduite. Enfin, les thèmes relatifs à la sûreté et à l'éthique sont au centre de plusieurs initiatives de scientifiques, de parlementaires, d'organismes publics et privés s'intéressant aux développements de la « biologie de synthèse ». [Suite de la chronique en page 3]

« Les 4 points importants de cet agenda ouverts à la discussion porteront logiquement sur :

- **le renforcement des législations nationales;**
- **la coopération internationale propre à améliorer les mesures de sécurité et de sûreté biologique;**
- **la promotion des échanges internationaux et de la coopération en sciences et techniques biologiques;**
- **l'assistance et la coordination avec les organisations compétentes pour répondre aux requêtes d'Etats parties. »**

7^e CONFÉRENCE D'EXAMEN DE LA CIAB

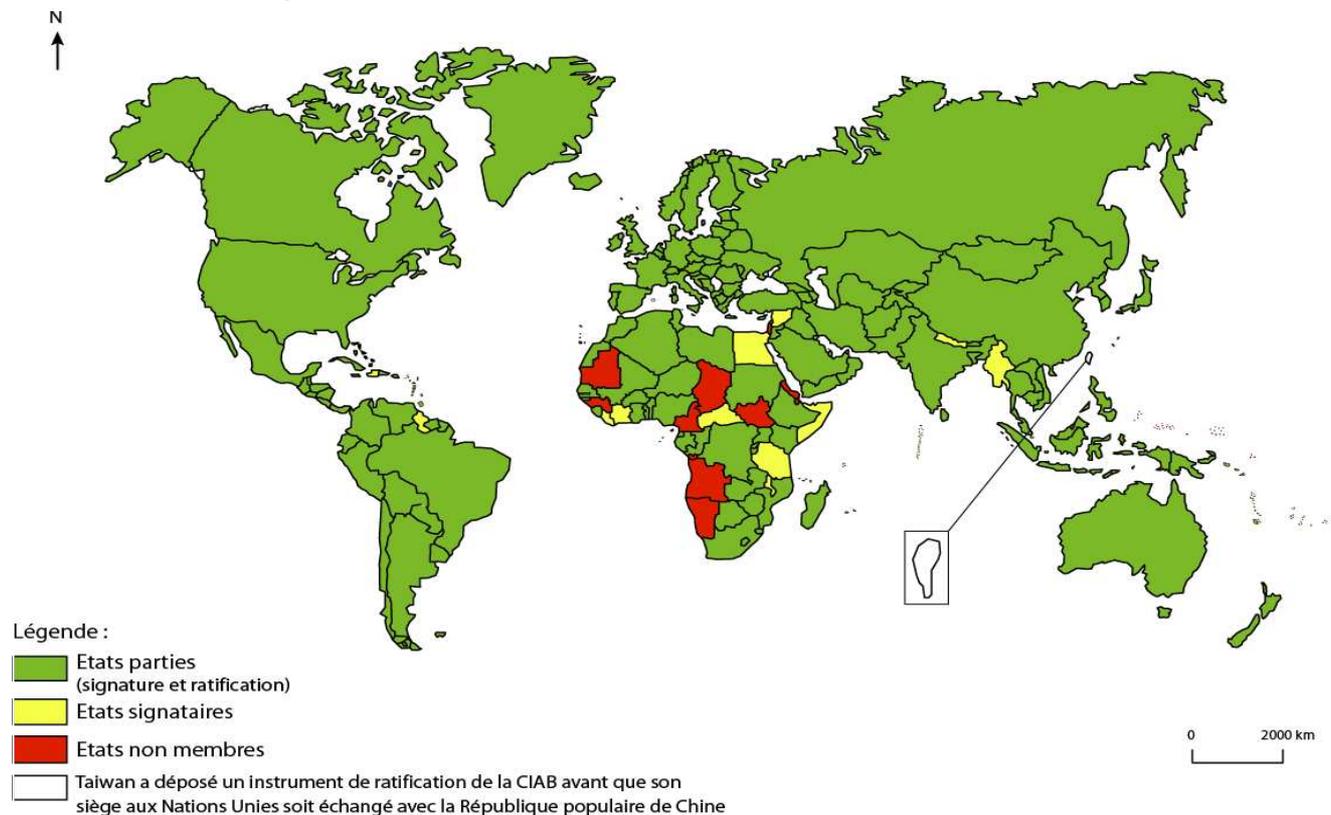
Enjeux de la 7^e Conférence d'examen et bilan du dernier processus intersessionnel

La septième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques (CIAB) se tiendra du 5 au 22 décembre 2011 à Genève. Ce numéro spécial du Bulletin de l'*Observatoire de la Non-Prolifération* propose d'examiner quelques-uns des principaux enjeux de cet événement, à travers des contributions d'experts du régime d'interdiction des armes biologiques.

L'universalisation de la Convention (voir carte ci-dessous) a progressé depuis la dernière Conférence d'examen (2006). L'Union européenne tient un rôle important à ce titre, dans le cadre des mesures découlant de la Stratégie européenne de lutte contre la prolifération des armes de destructions massives, adoptée en décembre 2003. Le soutien à la CIAB a fait l'objet d'une première action commune lancée en 2006, qui a notamment pris la forme d'efforts d'information et de sensibilisation à l'égard d'Etats non parties à la Convention, mais également d'une assistance juridique pour permettre la transcription des dispositions de la CIAB en droit national. Ces mesures ont abouti à l'adhésion de dix Etats. L'universalisation de la CIAB demeure un des quatre domaines d'intervention de la seconde action commune en soutien de la Convention, décidée en novembre 2008. Ces résultats soulignent l'importance des travaux conduits entre chaque Conférence d'examen.

Le retour d'expérience sur le processus intersessionnel (voir page 3) commence à être suffisamment long, et permet d'ores et déjà de tirer quelques premières conclusions, qui devront être confirmées lors de la Conférence. Ce processus a favorisé une meilleure compréhension par les membres de certains enjeux, comme la surveillance épidémiologique ou la coopération régionale. Il a également permis d'augmenter la qualité et le volume des informations échangées entre Etats parties, ce qui est un progrès notable. On peut considérer qu'il remplit sa fonction, dans le sens où à la Conférence d'examen de 2006, plusieurs sujets qui avaient été traités durant le processus intersessionnel précédent ont fait l'objet d'un consensus facilité. Les modalités de reconduction du processus devront être arrêtées par la septième Conférence d'examen. Il faudra notamment statuer sur une éventuelle extension des sujets abordés lors du prochain processus intersessionnel, dans la limite imposée à l'exercice dès sa création : ne pas relancer les négociations sur un processus de vérification.

Progression de l'universalisation de la CIAB au 1^{er} novembre 2011



© Raphaëlle Mathiot, chercheur associé au CESIM Source : <http://www.unog.ch/>

A ce jour, la CIAB compte 165 Etats parties et 12 signataires. 10 Etats supplémentaires ont ratifié la Convention depuis la sixième Conférence d'examen de novembre-décembre 2006, dont les plus récents sont le Burundi (octobre 2011) et le Mozambique (mars 2011). Certains pays signataires mettent en avant la nécessité de pouvoir détenir des agents infectieux offensifs, ce que la Convention interdit, à des fins de prophylaxie et de recherche pour justifier leur refus de ratifier la CIAB. 19 Etats n'ont pas signé la Convention, dont l'Angola et Israël.

7^e CONFÉRENCE D'EXAMEN DE LA CIAB

[Suite de la page 1] Cette septième Conférence d'examen doit donc permettre de faire le point sur les initiatives concrètes menées au niveau national et international par les Etats parties et d'évaluer l'action de l'Unité d'appui à l'application de la Convention ou *Implementation Support Unit* (ISU). Cette Unité est composée de 3 personnes et a été créée en 2006 avec pour mission, entre autres, d'apporter une assistance administrative et technique à la CIAB, aux Etats parties, en particulier pour les déclarations au titre des mesures de confiance, et d'interagir avec les institutions académiques et scientifiques ou avec les organisations internationales. La qualité du travail et les résultats obtenus par cette Unité, et donc son utilité, sont unanimement reconnus. Il est intéressant de constater, par exemple, que depuis 5 ans le nombre de pays ayant soumis des déclarations au titre des mesures de confiance a progressé pour se stabiliser autour de 70. En 2005 seulement 51 pays avaient soumis une déclaration. Cela ne représente certes que 41% des Etats parties, mais la plupart des grands pays s'y soumettent. Son action au profit des Etats parties passe par les points de contact identifiés à cet effet dans chacun d'entre eux. Les rapports annuels de l'ISU, accessibles sur son site Internet (www.unog.ch/bwc/isu), résumant parfaitement l'ampleur du travail accompli et celui qui reste à accomplir. Ainsi, la méthode et le programme de travail élaborés en 2006 ont prouvé leur pertinence par le consensus obtenu sur les principaux enjeux de mise en œuvre de la Convention.

Mais, de l'aveu même de nombreux responsables des Etats parties, « *la participation au mécanisme des mesures de confiance reste faible, la dynamique d'universalisation de la Convention doit être relancée, l'impact des progrès de la science et de la technologie sur la Convention devrait être mieux évalué.* » Ce constat est partagé par M. Jacques Raharinaivo, Directeur du contrôle des armements et de l'OSCE au ministère français des affaires étrangères : « *nous estimons primordial de renouveler le programme de travail quinquennal autour de thèmes pertinents, afin de poursuivre le travail de partage des bonnes pratiques concernant la mise en œuvre (...), d'examiner une évolution des méthodes de travail de la Convention, ainsi que la capacité des réunions annuelles à établir des recommandations qui traduiraient de manière concrète le consensus que nous avons déjà ébauché au cours des dernières années (...). Compte-tenu de la valeur ajoutée de cette unité (ISU), la France estime nécessaire de renouveler son mandat et d'engager une discussion sur une extension de ses tâches, là où cela s'avère nécessaire (...). Un examen plus approfondi de l'application des mesures de confiance, tant dans l'amélioration de leur clarté que dans l'augmentation de la participation à ce mécanisme, qui demeure une condition essentielle de la transparence entre Etats parties.* »

Pour le porte parole de l'ISU et certains observateurs, cette septième Conférence devrait marquer un tournant dans le renforcement de la CIAB qui, selon les ministres des Affaires étrangères du G8, « *joue un rôle majeur dans la diminution de la menace liée à la prolifération et à l'acquisition d'agents biologiques dangereux, et à l'usage malveillant des sciences de la vie et des biotechnologies aux fins de développement d'armes biologiques et à toxines* ». Ces derniers affirment donc apporter un appui inconditionnel à toute proposition « *guidée par l'objectif d'un monde plus sûr et convaincus que l'usage de telles armes est inacceptable pour la conscience de l'humanité et constituerait une grave menace pour la sécurité internationale* ». Cet appui est relayé par une déclaration de l'Algérie, qui « *à l'instar des pays du Mouvement des Non-Alignés et de beaucoup d'autres Etats, met l'accent sur les mesures de confiance à mettre en œuvre (...)* » et réitère « *(...) que la mise en place d'un instrument de vérification multilatéral juridiquement contraignant aiderait à la mise en œuvre et au respect de l'ensemble des dispositions de la Convention* ».

La remise en chantier d'un instrument de vérification a peu de chance de recueillir le consensus des Etats parties mais son évocation ne doit pas bloquer le processus. Il reste à espérer que la crise en zone Euro ne bridera pas les initiatives concrètes propres à l'atteinte d'objectifs ambitieux car les déclarations de responsables au plus haut niveau vont dans le bon sens.

Patrice Binder est Médecin général inspecteur (2s), Fonctionnaire de sécurité—défense, Département des Partenariats et des Relations Extérieures de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM).

Le point sur le processus intersessionnel

Instauré après la reprise en 2002 de la cinquième Conférence d'examen, dans un contexte marqué par l'abandon des négociations sur un protocole de vérification en 2001, le processus intersessionnel vise à faire progresser la mise en œuvre de la Convention de manière consensuelle. Le principe de ce processus a été reconduit lors de la sixième Conférence d'examen (2006). Une assemblée d'experts se réunit chaque année pour travailler sur une ou deux thématiques précises, préparant la tenue quelque mois plus tard d'une réunion des Etats parties autour de cette thématique. Une Unité de soutien à la mise en œuvre de la CIAB (ISU) a été créée afin de contribuer au bon fonctionnement de ces réunions annuelles. Elle est également chargée de faire progresser l'universalisation de la Convention.

Les six thèmes définis dans la déclaration finale de la dernière Conférence d'examen ont été abordés dans le cadre de ce processus : le renforcement de la mise en œuvre nationale, ainsi que la coopération régionale et sous-régionale à l'application de la Convention ont été abordés en 2007. La biosécurité et la biosûreté, la surveillance, l'éducation et la sensibilisation, ainsi que le développement de codes de conduite ont été abordés en 2008. La promotion du renforcement des capacités en matière de surveillance, dépistage, diagnostic et confinement des maladies infectieuses, dans le but d'améliorer la coopération, l'assistance et les échanges internationaux en ce qui concerne l'application des sciences et techniques biologiques à des fins pacifiques a été abordée en 2009. La question de l'assistance à un Etat membre (s'il en fait la demande), et celle de la coordination avec les organisations compétentes en cas de suspicion d'utilisation d'armes biologiques sur son territoire ou contre sa population ont été abordées en 2010.

7e CONFERENCE D'EXAMEN DE LA CIAB

Verification and Compliance: What Does Compliance mean under the BWC?

By Richard Guthrie, CBW Events

In the Final Declaration of the Sixth BWC Review Conference, the States Parties declared: “*Their determination to comply with all their obligations undertaken pursuant to the Convention and their recognition that States Parties not in compliance with their Convention obligations pose fundamental challenges to the Convention’s viability, as would use of bacteriological (biological) weapons by anyone at any time* [paragraph (iv)].”

Traditionally, a key element of assessment of “compliance with their Convention obligations” would be through a formal verification arrangement, both for being in compliance and for being out of compliance. While the BWC was the first global treaty to ban a whole category of so-called “weapons of mass destruction”, it was never given any formal compliance mechanisms to ensure that this prohibition was kept to. Although some States Parties have been keen to try to bring forward such mechanisms, others have thought the task impossible and that weak mechanisms would do no more than create a false sense of security.

But what does compliance actually mean in the context of the BWC? Negotiation of a set of compliance mechanisms for any international arrangement brings with it a significant benefit - it forces the negotiators to consider what compliance means for that particular treaty.

The core obligations, under Article I, not to “never in any circumstances to develop, produce, stockpile or otherwise acquire or retain: (1) microbial or other biological agents, or toxins whatever their origin or method of production, of types and in quantities that have no justification for prophylactic, protective or other peaceful purposes; (2) weapons, equipment or means of delivery designed to use such agents or toxins for hostile purposes or in armed conflict” are relatively clear. However, assessment of whether any particular State Party is in compliance with these obligations is hindered because of the lack of compliance measures. Article IV requires States Parties to prohibit and prevent Article I activities within areas under their jurisdiction or control. This implicitly requires that each State Party introduce legislation to implement the Convention’s provisions internally and that legal measures must be backed up by effective enforcement. Should a State Party that has not yet introduced national implementation measures be considered to be in non-compliance with the Convention, or should the international community take a more positive attitude and do what it can to encourage better implementation?

The traditional model of arms control was usually control of items, materials and technologies that primarily existed under the control of governments. In the realm of biological weapons the issue is no longer as simple as being about weapons controlled by states, but also about the regulation of technologies outside of the ownership of governments that have not only peaceful uses, but also economically significant purposes. More important on a human level than the economic aspects is that many of the peaceful uses have direct relevance to public health. The use of biological weapons is, after all, nothing more than the deliberate spread of disease and many materials and technologies that might be used to deliberately spread disease are also useful in stopping the spread of naturally occurring disease. This utility for doing harm as well as good with the same controlled items creates particular challenges for controls that is known as the “dual-use dilemma”.

There is a balance that has to be struck between obligations. Each State Party is obliged to ensure it does not assist others in the acquisition of biological weapons [Article III]. At the same time, however, it is also obliged to ensure “the fullest possible exchange of equipment, materials and scientific and technological information for the use of bacteriological (biological) agents and toxins for peaceful purposes” [Article X.1]. It is a fundamental bargain of the Convention that the renunciation by States Parties of hostile uses of biological materials and technologies brings with it the freedom to gain the benefits of the peaceful uses of the life sciences. Security, economic and geographical considerations influence how individual governments see the balance between the two sides of this bargain. One group of States, and these generally have a strong technological base, see the role of the BWC as primarily one for controlling the spread of potentially harmful materials and technologies, and, while they see Article X as an important part of the Convention, they perceive economic and development issues as being better discussed in other forums. The other group of States, which generally see scientific and technological development as key to future progress for their countries, have concerns that economic and development issues are not taken seriously enough in international negotiations. To these States, it is important that issues relating to national security do not have a negative impact on economic security or development. Moreover, Article X provides a key justification for using precious governmental resources in their engagement with the Convention.

The adjective used by most declared supporters for the introduction of a mechanism for Article X implementation is ‘full’, yet it is not clear what ‘full implementation’ really means. Clearly, the desire is to have something that means greater implementation in the form of more activity by donor states which would lead to greater capacities and capabilities within recipient states. But how much does this greater implementation have to be to constitute ‘full implementation’ at any particular time? The same logic follows for removal of what are seen as obstacles to transfers. It is unlikely that any Western countries would be ready to agree to any form of mechanism unless the issue of what is expected by ‘full implementation’ is clarified. [Suite page 5]

7^e CONFERENCE D'EXAMEN DE LA CIAB

[Suite de la page 4] The issues relating to the concept of compliance are too extensive to be resolved at a single Review Conference. However a forward-looking selection of a new inter-sessional process to be carried out between now and the 2016 Review Conference would provide an opportunity to discuss what forms of implementation activity could be carried out by States Parties in order to fulfill compliance obligations and how the States Parties could communicate issues relating to compliance between them. The two earlier inter-sessional processes (2002-05 and 2007-10) were focused on ways to 'discuss and develop common understandings and promote effective action' and so this form of discussion would not be substantially different from what has gone before.

Traditionally, verification systems have been top-down constructions with a set of declarations that are followed up by some form of inspection. It took some years before the OPCW had sufficient information to be an effective verification body. The major reason for this was that it took time for States Parties to implement that Convention's provisions and therefore to understand the CWC-relevant activities in the territories under their jurisdiction or control.

Within the biological realm a different phenomenon is happening. Encouraged in part by the earlier two rounds of the inter-sessional process, many States Parties have a much clearer understanding of the BWC-relevant activities in the territories under their jurisdiction or control. This creates a much firmer base upon which to build any future transparency mechanisms. Transparency between states underpins any understandings of what compliance should mean.

Any set of compliance mechanisms for the BWC, whether or not they include what is traditionally considered as verification, would take a substantial time to negotiate and it is clear that at the current time there is not the required consensus that would allow formal negotiations to be initiated. This does not mean that there would not be consensus to move forward on individual compliance-related activities such as improvements to the system of Confidence-Building Measures (CBMs). Indeed, any renewed discussion on CBMs during a new inter-sessional process should also prompt some discussion and debate on what types of information should be exchanged to raise confidence in compliance with the Convention. Establishing such discussion and debate could be the lasting legacy of the Seventh BWC Review Conference.

Richard Guthrie is the co-producer of the "Briefing Book" for the Seventh BWC Review Conference which is available via <<<http://www.bwc2011.info>>>. He will be producing daily reports from the Review Conference which will be posted at <<<http://www.bwpp.org/reports.html>>>.

Promouvoir et renforcer la sécurité et la sûreté biologiques, par Elisande Nexon, FRS

La promotion de la sécurité et de la sûreté biologiques fait partie des préoccupations dans le cadre de la CIAB, dont l'article IV impose aux États parties de prendre « les mesures nécessaires », dans le respect de leur constitution. Au cours du processus intersessions, la Réunion des Experts de 2008 a ainsi été consacrée à deux thèmes, étroitement liés : les « mesures nationales, régionales et internationales visant à améliorer la sécurité et la sûreté biologiques, y compris la sécurité du travail en laboratoire et la sûreté des agents pathogènes et des toxines », ainsi que la question de la surveillance, la sensibilisation, l'éducation des scientifiques et celle des codes de conduite.

Si de nombreux pays ont adopté un cadre réglementaire pour la sécurité biologique, la situation reste contrastée et il est nécessaire d'étudier les moyens de renforcer les capacités dans ce domaine. A l'heure actuelle, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, le Danemark, la France et l'Australie font partie des quelques pays ayant développé des règlements spécifiques en matière de sûreté biologique.

Il serait donc utile de mettre en place un mécanisme permettant de recenser les réglementations et meilleures pratiques adoptées par les Etats parties. Il pourrait s'agir de la mise en place d'une base de données sur le suivi de la mise en œuvre nationale, développée sur la base de critères communs identifiés dans les législations établies dans ce domaine et intégrant également les initiatives non réglementaires, ou encore d'une évolution du mécanisme des mesures de confiance (MDC) permettant aux Etats parties de déclarer les mesures adoptées dans ce domaine.

Par ailleurs, l'adoption au niveau d'un laboratoire de mesures de sécurité et sûreté biologiques requiert une approche globale, ces mesures pouvant en son absence parfois s'avérer conflictuelles. Les principes directeurs définis par l'OMS et les normes internationales de management de la qualité fournissent déjà des prescriptions permettant de définir cette approche globale. Alors que la négligence et les expositions accidentelles représentent la principale source d'inquiétude, l'un des points clés est d'arriver à convaincre les scientifiques et personnels de laboratoires de l'importance de mettre également en œuvre des mesures de sûreté biologique.

Il est important de continuer à impliquer les acteurs de la communauté scientifique, en particulier ceux des sciences de la vie, dans le processus de la Convention, comme cela était fait au cours des Réunions d'experts durant le processus intersessions. La CIAB peut en effet contribuer à la sensibilisation des scientifiques en offrant un forum de réflexion et d'échanges, ou encore par le biais d'activités d' « outreach » et en renforçant les liens avec les associations scientifiques et académies des sciences. Les scientifiques pourraient par ailleurs être associés plus étroitement à l'évaluation des conséquences des avancées scientifiques et techniques pour la Convention elle-même.

Dans ce contexte, l'implication de l'Unité d'appui à l'application de la Convention (ISU) et l'adéquation des moyens à sa disposition devront être envisagés, de même que le rôle potentiel des Organisations Non-Gouvernementales (ONG).

Elisande Nexon est Chargée de recherche à la Fondation pour la Recherche Stratégique.

7^e CONFÉRENCE D'EXAMEN DE LA CIAB

La France et la 7^e Conférence d'examen de la CIAB

L'année 2011 sera marquée par la Conférence d'examen de la Convention sur l'Interdiction des Armes Biologiques et à Toxines (CIAB). Entrée en vigueur en 1975, cette Convention pose un principe essentiel pour la paix et la sécurité internationale : l'arme biologique ne doit pas être mise au point, produite ou détenue pour quelque raison que ce soit.

Du 5 au 22 décembre, la 7^e Conférence d'examen constitue le point d'orgue des échanges autour des enjeux de la lutte contre la prolifération biologique. Les discussions qui se tiendront à Genève établiront un point de situation des travaux entrepris par les Etats parties depuis 2006 et définiront les orientations et les mécanismes visant à renforcer la mise en œuvre des dispositions de la Convention.

A cette occasion, la France pourra faire entendre sa voix et avancer des propositions concrètes de nature à affermir le principe de prohibition absolue de l'arme biologique et à renforcer l'efficacité de la Convention. Son action s'inscrit dans le cadre des préconisations du Livre Blanc de la Défense et de la Sécurité Nationale de 2008, des orientations définies dans la Déclaration des ministres des Affaires étrangères du G8 le 15 mars 2011 ainsi que de la décision du Conseil 2011/429/PESC de l'Union européenne. Elle cherchera à jouer un rôle constructif avec l'ensemble de ses partenaires afin de maintenir la dynamique initiée lors de la dernière conférence d'examen et d'améliorer l'ensemble du processus de suivi de la mise en œuvre de la Convention. Tout au long des négociations, des solutions pragmatiques seront recherchées afin d'affermir la crédibilité de ce traité.

En premier lieu, l'universalisation de la Convention constitue un objectif évident. En cinq ans, nous sommes passés de 155 à 165 Etats parties. C'est un progrès, mais il n'est pas encore suffisant au regard du niveau de participation atteint par les autres traités multilatéraux à vocation universelle de lutte contre la prolifération (TNP et CIAC). La France, ainsi que l'Union européenne, apportera son appui aux initiatives visant à obtenir une plus large adhésion à la Convention.

En second lieu, la CIAB doit demeurer un instrument efficace. A ce titre, les Etats parties doivent se fixer comme ambition de positionner la Convention comme axe structurant d'une architecture plus globale de lutte contre les risques biologiques, que ceux-ci soient provoqués délibérément ou non. Ainsi, la sécurité et la sûreté biologiques seront au cœur des préoccupations de la France lors de la Conférence. La mise en place d'un mécanisme tendant à assurer la traçabilité internationale des transferts de souches virulentes sera également proposée. De plus, la promotion de normes de management de la qualité au sein des laboratoires ainsi que l'établissement de plans nationaux de sensibilisation de la communauté scientifique aux questions de la dualité seront préconisés. Dans ces domaines, l'action de la France repose sur l'idée d'un changement de paradigme. La prégnance des risques biologiques nécessite d'aller au-delà d'une simple logique de sensibilisation pour parvenir à une pleine responsabilisation de l'ensemble des parties prenantes (Etats, organisations internationales, industriels, acteurs de la recherche, société civile).

En troisième lieu, la pérennisation des mécanismes de suivi de la Convention (réunions intersessionnelles, unité d'appui) et leur renforcement (caractère décisionnel des réunions des Etats parties, groupe de travail pour le suivi de questions précises telles que les évolutions scientifiques et technologiques, extension du mandat de l'unité d'appui) sont pour la France les outils garantissant le maintien d'une réelle mobilisation des Etats durant les périodes entre les conférences d'examen. La communauté internationale ne peut se contenter d'un rendez-vous tous les cinq ans à l'heure où la Convention doit faire face à de nombreux défis (essor des biotechnologies, mondialisation, outils de diffusion des connaissances, risques de bioterrorisme...).

Enfin, la France considère que nul ne doit penser qu'un emploi d'arme biologique demeurera inexpliqué ou impuni. En ce sens, elle rappellera son plein soutien au mécanisme d'enquête que pourrait diligenter le Secrétaire Général des Nations Unies dans le cadre d'un usage allégué. A cet égard, elle rappellera qu'elle pourra contribuer, en fonction de ses capacités, à une demande précise d'aide à la mise en œuvre de cet instrument. La Conférence d'examen sera également l'occasion pour la France d'annoncer qu'elle organisera à l'automne 2012, en application de la Résolution 42/37C de l'Assemblée Générale des Nations unies, une formation pour des experts internationaux du domaine en vue de les rompre à la pratique d'une éventuelle enquête sur le terrain.

La France, en synergie avec ses partenaires, souhaite être un acteur responsable de cette Conférence d'examen. Elle s'attachera donc à dépasser les approches réductrices centrées sur les seules modalités de fonctionnement interne de la CIAB pour placer le traité en capacité de faire face aux enjeux des sciences du vivant du XXI^e siècle.

Par Raphaël Prenat et Isabelle Daoust-Maleval (Délégation aux Affaires Stratégiques - bureau lutte contre la prolifération et des questions de désarmement). Les propos reflètent la pensée de leurs auteurs et ne sauraient engager la responsabilité de la DAS, pas plus qu'ils ne représentent une prise de position officielle du Ministère de la défense sur les sujets abordés.

7^e CONFERENCE D'EXAMEN DE LA CIAB



Scientific and Technological Advances and the BWC: Interview with Dr Alexander Kelle

Dr Alexander Kelle is a political scientist by training and a Senior Lecturer in Politics and International Relations at the Department of Politics, Languages and International Studies (PoLIS) at the University of Bath, UK. He received his PhD from J.W. Goethe University in Frankfurt am Main in 1996. Before coming to Bath he held positions at Queen's University Belfast, University of Bradford, Stanford University, Goethe University Frankfurt and the Peace Research Institute Frankfurt (PRIF).

Are Scientific and Technological advances clearly covered by the BWC? Have they been so far? How?

Yes, scientific and technological advances are covered by BWC Article I, which determines the scope of the Convention. It clearly stipulates that states parties will “never in any circumstances (...) develop, produce, stockpile or otherwise acquire or retain: 1. Microbial or other biological agents, or toxins whatever their origin or method of production, *of types and in quantities that have no justification for prophylactic, protective or other peaceful purposes.*”

This so-called General Purpose Criterion provides the legal cover against unforeseen S&T developments. In addition, states parties have reconfirmed at the five-yearly review conferences that the scope of Article I is broad enough to cover all S&T advances.

The problem with this is twofold: first, so far, S&T reviews have only been conducted every five years for one an upcoming review conference. This is no longer sufficient, given the accelerating advances in the life and associated sciences. Second, given the absence of a compliance regime for the BWC, there is great uncertainty as to whether states parties are actually able to implement this General Purpose Criterion nationally in a way that actually prevents the misuse of S&T advances.

What are the main S&T advances that shall have an implication on the interdiction regime of the BWC in the near future?

In this context the areas of synthetic biology, systems biology, and targeted delivery systems have advanced significantly in recent years and are of particular concern.

Synthetic biology is a techno-science that is aiming to synthesize new life forms or produce existing ones more cheaply or in a modified form. It is based on cooperation across disci-

plines such as molecular biology, engineering, and bioinformatics. This allows to create pathogens, such as the polio virus from scratch, or to transfer virulence to otherwise harmless organisms.

Systems biology looks at physiological systems in the human body and seeks to understand how all the parts of the body operate as a whole, by integrating all levels of functional information into a cohesive model. Among other things, systems biology has been utilized in attempts to address the complexity of innate immunity, which represents the crucial first line of defense against pathogens – regardless whether they are naturally occurring or deliberately spread.

Targeted delivery systems for delivering biological agents and materials can be based on several potential means. Two areas that have progressed most significantly and are most relevant in the BWC context are advances in aerosol and viral vector delivery technology. Some of the recent advances in these two areas designed to fight serious diseases also have dual-use potential and could be malignly misused.

What's about the “Mid-Spectrum Agents” issue?

The term “mid-spectrum agents” usually refers to two categories of potential bio-chemical warfare agents: toxin and bio-regulators. Because they are situated somewhere in the middle of the spectrum ranging from biological to chemical warfare agents, they are in principle covered by both the BWC and the Chemical Weapons Convention (CWC). The CWC even lists two toxins on its Schedules of Chemicals. However, practical controls are limited in the CWC context and completely absent in case of the BWC.

In general terms toxins are toxic chemicals of a biological origin and bio-regulators are biologically active chemical compounds that regulate for example the nervous system. From a misuse perspective these are attrac-

tive bio-chemical warfare agents due to their cost effectiveness, their ability to overcome the protective equipment used by military forces and to disorient and spread fear among civilian populations.

In what way, according to you, the 7th BWC Revcon can and must review and control future S&T advances?

If one takes the preparatory work for the review conference as an indicator, S&T issues will be an important issue at the conference. Ideally state parties would make decisions on the following four issues: first, they should agree to review S&T advances more regularly than the five-yearly intervals so far. Several proposals on how to do this have been put forward.

Second, the Implementation Support Unit of the BWC should be mandated to support states parties and whatever kind of working group they establish for the purpose of S&T reviews in this task and help them liaise with organisations, both governmental and non-governmental outside the immediate BWC community.

Third, as these more regular reviews of S&T are established, it will be important to link them to broader efforts to improve national implementation by BWC states parties. Only knowing which kind of S&T might be misused is not enough – what is needed is increased confidence in BWC states parties' ability to prevent the misuse of S&T advances.

Lastly, with a view to the issue of mid-spectrum agents, BWC states parties should establish a mechanism that allows for better coordination of efforts in this area with the Organisation for the Prohibition of Chemical Weapons in The Hague, so that S&T advances in relation to these bio-chemical agents do not fall through the cracks of the two prohibition regimes being implemented in parallel.

Propos recueillis par Benjamin Hautecouverture

7^e CONFÉRENCE D'EXAMEN DE LA CIAB

Bibliographie sélective et ressources web récentes

Le numéro de novembre 2011 de la *Nonproliferation Review* est consacré dans son intégralité à la 7^e Conférence d'examen de la CIAB :

- Iris Hunger & Shen Dingli, "Improving Transparency: Revisiting and Revising the BWC's Confidence-Building Measures", *the Nonproliferation Review*, vol. 18, no. 3, nov. 2011, pp. 513 - 526
- Filippa Lentzos, « Hard to prove : the verification quandary of the Biological Weapons Convention », *The Nonproliferation Review*, vol. 18 no. 3, novembre 2011, pp. 571 - 582.
- Caitríona McLeish and Ralf Trapp "The Life Sciences Revolution and the BWC: Reconsidering the Science and Technology Review Process in a Post-Proliferation World", *the Nonproliferation Review*, vol. 18, no. 3, nov. 2011, pp. 527 - 543
- Jean-Pascal Zanders and Amy E. Smithson "Creating a More Robust BWC Regime: A Time for Action", *the Nonproliferation Review*, vol. 18, no. 3, nov. 2011, pp. 583 - 590

Le numéro de novembre d'*Arms Control Today* consacre un entretien avec le président de la 7^e Conférence ainsi qu'un compte-rendu de lecture de deux livres récents sur les armes biologiques :

- « Science and Politics, People and Process: Coping With Biological Weapons Dilemmas », by Michael Moodie, *Arms Control Today*, vol. 41, no. 9, <http://www.armscontrol.org/epublish/1/v41n9>
- "Ambition and Realism for the BWC Review Conference : an interview with President-designate Paul van den Ijssel", *Arms Control Today*, vol. 41, no. 9, <http://www.armscontrol.org/epublish/1/v41n9>

Le *Bulletin of the Atomic Scientists* consacre deux articles au sujet cet automne :

- Kirk C. Bansak, "Managing networks of risk: A tailored approach to Iran's biological warfare threat potential", *Bulletin of the Atomic Scientists*, vol. 67, no. 5, sep-oct. 2011, pp. 66 - 76
- Sonia Ben Ouagrham-Gormley, "Amerithrax review: Lessons for future investigations" *Bulletin of the Atomic Scientists* web edition, 1^{er} nov. 2011

Le numéro de l'automne 2011 de *Sécurité Globale* consacre trois articles aux armes biologiques (en français) :

- Iris Hunger, "La transparence dans le contrôle des armes biologiques", *Sécurité Globale*, N°17, automne 2011, pp. 117-132
- Alexander Kelle, Kathryn Nixdorff, Malcolm R. Dando, "Sciences et technologies en rapport avec la Convention sur l'interdiction des armes biologiques", *Sécurité Globale*, N°17, automne 2011, pp. 133-147
- Elisande Nexon, « Dans la perspective de la 7^e Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques (CIAB) », *Sécurité Globale*, N°17, automne 2011, pp. 111-116

Consacrés à la CIAB, trois nouveaux "Non-Proliferation Papers" du Consortium de l'UE sur la Non-Prolifération viennent d'être publiés sur le site Internet du Consortium :

- Iris Hunger & Anna Zmorzynska, "Verifying and demonstrating compliance with the BTWC", *NP paper* N°5, décembre 2011, 14 p. <http://www.nonproliferation.eu/documents/nonproliferationpapers/irishungerandannazmorzynska4ed780ce74eb3.pdf>
- Caitríona McLeish, « Implications of bioscience and technology advances for the BTWC », *NP paper* N°4, décembre 2011, 14 p. <http://www.nonproliferation.eu/documents/nonproliferationpapers/caitrinoamcleish4ed77f84a1e4f.pdf>
- Elisande Nexon, « Strengthening the BTWC through laboratory best practices and biosecurity », *NP paper* N°3, décembre 2011, 22 p. <http://www.nonproliferation.eu/documents/nonproliferationpapers/elisandenxon4ed77d757f975.pdf>

Notons également la publication récente de *Improving Implementation of the BWC, The 2007-2010 Inter-Sessional Process*, sous la direction de Piers Millett, UNIDIR, 2011/07, 330 p.

Enfin, entre décembre 2010 et l'ouverture de la 7^e Conférence d'examen de la CIAB, le *BioWeapons Prevention Project* (BWPP) a tenu sur son site Internet une série de discussions d'experts sur 12 thèmes au coeur des enjeux de la Conférence. Le *BioWeapons Prevention Project : Civil society preparations for the 7th Review conference of the BWC* fournit une excellente base de données sur chacun de ces thèmes : <http://www.bwpp.org/revcon-verification.html>

Numéro réalisé avec la participation de la Délégation aux affaires stratégiques du ministère de la Défense.

Retrouvez tous les bulletins de l'Observatoire de la Non-Prolifération sur : www.cesim.fr

OBSERVATOIRE de la NON-PROLIFÉRATION

Bernard Sitt, directeur; Benjamin Hautecouverture, Chargé de recherche (rédaction—édition); Timothée Germain, Chargé de recherche (rédaction); Raphaëlle Mathiot, Chercheur associé (cartographie). Contact : observatoire@cesim.fr